

ACCÈS

Adresse

Centre Hospitalier Alpes-Isère

3 rue de la Gare, 38120 Saint-Égrève
Bâtiment n° 200 · 1er étage · Espace Erik Satie

Accès en transports en commun

E Arrêt « La Pinéa Saint-Robert »

22 Arrêt « Saint-Égrève Gare »

51 54 63 Arrêt « Les Bonnais »

SNCF Gare « Saint-Égrève Saint-Robert »

Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi
- De 9h à 17h

Contact téléphonique

- **Infirmiers** : 04 76 56 43 11 / 04 76 56 47 79
- **Assistante sociale** : 04 76 56 43 15

CONTACTS

@ | reseau_pv@ch-alpes-isere.fr

☎ | **Infirmiers** : 04 76 56 43 11 / 04 76 56 47 79
Assistante sociale : 04 76 56 43 15

✉ | **Centre Hospitalier Alpes-Isère**
Équipe réseau du Pôle Voironnais
3 rue de la Gare, 38120 Saint-Égrève
Bâtiment n° 200 · 1^{er} étage · Espace Erik Satie

🌐 | www.ch-alpes-isere.fr

REJOIGNEZ LE CHAI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

Pôle Voironnais - Centre Hospitalier Alpes-Isère

ÉQUIPE RÉSEAU DU PÔLE VOIRONNAIS

PRÉSENTATION

Qui sommes-nous ?

L'Équipe Réseau du Pôle Voironnais est une équipe spécialisée dans **l'évaluation**, **l'orientation** et **la coordination** en santé mentale composée :

- D'un cadre de santé ;
- D'un infirmier en pratique avancée ;
- De deux infirmiers et d'une assistante sociale.

Qui peut nous interpeller ?

- Les équipes intra et extra hospitalières ;
- Les structures d'hébergement ;
- Les partenaires sociaux et médicaux sociaux ;
- Les partenaires locaux.

Comment nous interpeller ?

- **Via Monsisra** : Équipe Réseau Pole Voironnais en joignant une demande d'intervention ;
- **Par mail** : reseau_pv@ch-alpes-isere.fr en joignant la demande d'intervention.

Pourquoi nous interpeller ?

- Pour une évaluation, une aide à l'orientation et si nécessaire une aide à l'hospitalisation.
- Pour une expertise et une sensibilisation sur la santé mentale auprès des équipes partenaires.
- Pour participer à l'élaboration et l'organisation du projet de soin personnalisé du bénéficiaire de soins.

NOS MISSIONS

- **Être un appui aux professionnels et aux partenaires :**
 - Expertise sur les situations complexes ;
 - Orientation ;
 - Aide à l'hospitalisation.
- **Articuler la coordination en santé mentale sur le territoire :**
 - Siéger aux instances locales territoriales ;
 - Favoriser l'interconnaissance et le lien ville hôpital.
- **Soutenir l'élaboration du parcours de santé mentale et le projet de vie des personnes sur le territoire :**
 - Accompagnement des équipes hospitalières et des partenaires à l'élaboration du projet de soins personnalisé ;
 - Présentation des dossiers ;
 - Interlocuteur privilégié entre les partenaires et le CHAI.
- **Animation territoriale :**
 - Sensibilisation aux partenaires locaux et aux structures d'hébergement sur la santé mentale ;
 - Participation aux événements de prévention et de santé publique.

NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

